

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE LA COMMUNE D'ALLAN

Nombre de membres afférents : 10
En exercice : 10 Qui ont pris part à la délibération : 7
Date de la Convocation : 12 mars 2024
Date d'affichage : 12 mars 2024

Délibération n°2024-03 : Approbation du budget 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à 18h, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Président, Monsieur Yves COURBIS.

Présents : Marylin MOUTET- Sylvie BEGOT- Mylène DELORME- Muriel AUVERGNE- Michelle LUNEAU

Excusés : Alexandra CHABANIS- Laurence CONDAMIN (pouvoir donné à Mylène DELORME)- Céline POIRRIER- Danielle DELAYE

Mylène DELORME a été nommée secrétaire.

Vu la délibération n°2024-01 en date du 09 avril 2024 adoptant le compte de gestion 2023,

Vu la délibération n°2024-02 en date du 09 avril 2024 approuvant le compte administratif 2023 décidant de l'affectation du résultat 2023 au budget 2024

Vu la délibération n°2024-027 du 02 avril 2024 adoptant le budget primitif de la Commune pour l'année 2024,

Monsieur le Président expose le contenu du budget de l'exercice 2024 du CCAS,

Au vu de cet exposé, Monsieur le Président propose l'adoption du budget primitif du CCAS pour l'exercice 2024 tel que présenté,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte A L'UNANIMITE le budget primitif du CCAS de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

Section fonctionnement : Dépenses : 6 026, 61 €
Recettes : 6 026, 61 € (résultat de fonctionnement reporté)

Aucune dépense en investissement n'est prévue.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Le Président,
Yves COURBIS

